

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept et le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PACAULT René, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

ÉTAIENT PRESENTS : Mmes TEXIER Maryse, SINGSOUS Mireille, DELBART Sandrine PASSEBON Delphine, FERRY Sophie, LE BASTARD Delphine, BERNARD Valérie, PINAUD Catherine Mrs PACAULT René, ÉCALE Jean-Marie, BOULOGNE Nicolas, ROBIN Philippe, RAMBAUD Didier, PROUST Mickaël, BARREAULT Fabrice, LEBLANC Alain, ROBELIN Michel, LOIZEIL Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame TEXIER Maryse
Assisté de Madame Agnès DAUTET secrétaire de mairie

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2017 a été adressé aux membres du conseil municipal il est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

VENTE DE TERRAIN

FINANCES COMMUNALES

ANIMATIONS ÉTÉ 2017

INFORMATIONS DIVERSES

-espace socio culturel

-rythmes scolaires

2017-07-03-01 DE VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré avec Monsieur Alain Leblanc la directrice de Habitat Sud Deux Sèvres et la CAN.

Il s'agit de la construction, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat porté par la CAN, de 9 logements sociaux sur la parcelle restant à construire AK 157 pour une contenance de 4869M², près de celle déjà occupée par ce type de logements.

Monsieur le Maire a proposé de vendre la partie restante du terrain pour 10 € le m² à Habitat sud Deux-Sèvres qui a accepté.

En ce qui concerne le financement, conformément au PLH, la commune devra subventionner à hauteur 45000 € représentant 50% de la participation de la CAN qui sera de 90 000€ (12 000 € par logement PLAI et 9000 € par logement PLUS).

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité :

- la vente de la parcelle AK 157 au prix de 10€ le m²,
- le versement d'une subvention de 45 000 € à Habitat Sud Deux-Sèvres représentant 50% de la participation de la CAN de 90 000€,
- du planning de réalisation de cette opération qui pourrait après la procédure administrative voir un début de travaux en 2019.

2017-07-03-02 DE FINANCES COMMUNALES

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe que l'association Parlons-en a déposé un dossier de demande de subvention pour 150 €.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'octroi de cette subvention et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

2017-07-03-03 DE PERSONNEL COMMUNAL

DIMINUTION HORAIRE ADJOINT ANIMATION et CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Un agent employé à 10h36 par semaine, intervient en qualité d'adjoint d'animation en garderie et à la surveillance du réfectoire 6 heures par semaine sur le temps scolaire, pour lequel les effectifs en baisse ne nécessitent plus cet emploi.

En contrepartie la hausse de fréquentation de la garderie requiert une augmentation des heures de cet agent, mais ne compense pas son temps hebdomadaire actuel, et serait porté à 9h34 annualisée.

Il lui a été proposé un poste d'adjoint technique pour intervenir à l'entretien de la salle de sports, en complément de l'agent actuellement en place, à raison de 1h20 par semaine durant le temps scolaire, soit 1h03 annualisé, qui est accepté.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide à compter du 1^{er} septembre 2017 :

*La diminution d'horaire du poste d'adjoint d'animation de 10.60/35^e (10h36) à 9.57/35^e (9h34)

*La création d'un poste d'adjoint technique de 1.05/35^e (1h03)

- Charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités,

- précise que les crédits sont prévus au budget 2017.

ANIMATIONS ETE

Monsieur BARREAULT présente les animations de cet été :

7 juillet : 20 h30 concert d'un quatuor à flûte Nannerl par quatre autrichiennes à l'église

11 juillet : 20 h 30 concert d'un orchestre symphonique d'une cinquantaine de musiciens de Malaga dans le parc de la mairie.

Des repas froids sont prévus pour les musiciens et leurs accompagnateurs qu'il faudra distribuer. Il s'agit d'un buffet froid sous forme de salades, de viandes froides et de desserts. Les plannings sont complétés.

14 juillet : rendez-vous à 14h au stade pour mettre en place les différentes activités. Monsieur BARREAULT demande que les membres du conseil s'inscrivent dans les diverses activités à préparer.

Il précise que les inscriptions pour le repas sont lancées cependant aucun élu n'est volontaire pour tenir le poste de régisseur, les membres du conseil ayant délégation de signature aux finances ne pouvant pas être régisseur. Monsieur le Maire se charge de trouver quelqu'un hors conseil, faute de quoi la vente des repas sera impossible.

Monsieur BARREAULT indique que la croix rouge sera présente sur le site.

2 septembre : forum des associations au stade de 9 h à 12 h.

22- 23- 24 septembre : 8^e édition de la fête foraine sur le thème des années 50-60.

Madame PINAUD fait remarquer qu'il faudra être vigilant pour la distribution des repas en termes de quantités et de qualité.

Les forains présents ont reçu le règlement relatif au stationnement qui prévoit une redevance de l'emplacement à 5€ le mètre payable sur facture avant l'installation.

Il donne lecture du programme de cette manifestation et précise qu'un agent de sécurité et la croix rouge seront présents.

Monsieur BOULOGNE rappelle que les toilettes publiques devront être nettoyées notamment avant les concerts dans le bourg.

Monsieur le Maire rappelle également les journées du patrimoine le 15 et 16 septembre.

DEBAT SUR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

VENTE DE TERRAIN

Chaque membre du conseil municipal est en possession du compte rendu de la réunion du 16 juin avec la CAN et Habitat Sud Deux-Sèvres et des documents relatifs au financement conjoint avec la CCPC de la précédente réalisation.

Monsieur le Maire rappelle alors l'historique de l'opération :

La commune avait réservé au PLU une parcelle à destination de constructions pour les personnes âgées, plus largement pour des logements sociaux.

La communauté de communes Plaine de Courance avait opté pour la compétence logements sociaux, Aussi les deux collectivités se sont partagées l'achat du terrain, 50 % chacune, soit 64 779,77 euros chacune.

Les travaux d'aménagement de la parcelle avaient coûté 389 888,27 €, ce montant ayant été partagé entre les deux collectivités.

Habitat Sud Deux-Sèvres envisage la construction de 6 logements PLUS (HLM traditionnelles) et 3 PLAI (réservés aux personnes en situation de précarité), répartition imposée par l'Etat.

Contrairement à la précédente réalisation, HSDS prend en charge la réalisation de l'ensemble des réseaux.

Monsieur le Maire rappelle aussi, que cette opération est aujourd'hui prévue au PLU et que ce ne sera peut-être plus le cas dans le futur PLUi.

Monsieur le Maire indique que ce sera une opération blanche.

Madame Mireille SINQSOUS fait remarquer que le coût sera de 25 000 € au final.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura des retombées financières par le biais de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

Habitat Sud Deux Sèvres a fourni un calendrier de l'opération :

- Septembre - octobre 2017 :

- o Délibération de votre commune mandatant HSDS pour réaliser l'opération et définissant les modalités de vente du foncier

- o Délibération d'HSDS engageant l'opération et autorisant l'acquisition du foncier

- Automne 2017 : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

- Printemps 2018 : sélection d'un projet lauréat

- Été 2018 : obtention de l'agrément (avis favorable) de l'Etat

- Fin 2018 :

- o Validation de l'Avant-Projet Définitif et dépôt du permis de construire

- o Délibération de la CAN et de la commune pour autoriser la signature d'une convention tripartite prévoyant, entre autres, le financement de la construction conformément au PLH

- o Acquisition du foncier par HSDS

- Printemps 2019 : consultation des entreprises

- Été 2019 : lancement des travaux pour 12 mois

Monsieur le Maire indique que le calendrier peut paraître long, mais Habitat Sud Deux Sèvres doit recourir à l'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame DAUTET indique qu'il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique suite à des changements de temps de travail pour deux agents.

En effet, le temps de travail d'un agent employé :

- d'une part à la bibliothèque est augmenté,
- d'autre part à l'entretien de la salle de sports est diminué, pour la même valeur.

ACHAT DE MATERIEL

Monsieur BARREAULT informe qu'un achat de deux photocopieurs (mairie et école) a été réalisé pour 6 540 € avec contrat de maintenance inclus (sur 5ans). Ces photocopieurs sont plus performants en terme de coût copie (divisé par deux) et en terme de vitesse. Les deux anciens photocopieurs ont été repris pour 800 € (en déduction des 6 540 €).

Il précise que l'achat n'était pas prévu cette année mais que dès l'an prochain les coûts copie seront plus importants sur les nouveaux contrats puisqu'ils incluront un coût scan. En raison de la dématérialisation ces derniers sont de plus en plus importants.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Assainissement

Monsieur le Maire informe que les travaux d'assainissement au complexe sportif s'achèvent normalement la semaine prochaine.

Subvention aménagement du centre bourg

La subvention DETR a été accordée pour la salle mais le dossier présenté pour les travaux d'aménagement du centre bourg ne peuvent pas être pris au titre de 2017. Le dossier devra être représenté dans les mêmes conditions pour 2018. La préfecture a indiqué que les travaux pourront commencer dès l'accusé de réception du dossier en préfecture.

INFORMATIONS DIVERSES

Espace socio-culturel

La première réunion de commencement des travaux est prévue le 4 septembre prochain en présence de Monsieur le Maire, de l'architecte, du bureau de contrôle, du coordinateur SPS, des entreprises retenues, de la facilitatrice d'insertion et de DSA.

L'ordre de service est prévu le 2 octobre pour 13 mois de travaux.

Monsieur BARREAULT Souhaite que le COPIL se réunisse afin de voir les options à retenir.

Une réunion aura donc lieu prochainement sachant que les options peuvent être choisies tout le long du chantier.

Rythmes scolaires

Actuellement, les textes ne sont pas encore sortis pour bien définir les modalités.

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne pourra pas décider sans l'aval du syndicat de communes Plaine de Courance qui gère le fonctionnement de toutes les écoles adhérant au syndicat.

Il indique l'importance du syndicat qui permet aux écoles de s'équiper en matériel informatique. Il rappelle également que le syndicat verse 228 000 € pour le fonctionnement des écoles, qu'il a également la compétence ALSH et personnel des écoles.

Monsieur BARREAULT informe qu'un décret autorise les communes à rester à 4 jours si cela correspond au projet éducatif. Celui du syndicat s'arrête en juin 2018 ce qui laisse le temps à la réflexion. Il précise que le SCPC a équipé 2 classes mobiles en IPAD en élémentaire et 1 en maternelle et sera subventionné à 50%.

Il indique que la commission vie scolaire se réunira à la rentrée.

Madame DELBART estime qu'un sondage serait à faire auprès des parents qui ne semblent pas de l'avis des directrices d'écoles. Elle indique que les parents aujourd'hui ne savent pas si les rythmes sont sur 4 ou 5 jours à la rentrée, une information devrait être faite.

Monsieur le Maire indique que c'est l'inspecteur académique qui aura de toute façon le dernier mot sur le choix des rythmes scolaires.

Association sportive

Monsieur le Maire rappelle qu'il est de coutume dans la commune de récompenser les clubs sportifs qui se sont distingués dans la saison.

Cette année le club de handball mérite d'être récompenser. En effet, l'équipe fille de – de 17 ans est championne départementale. Par ailleurs, l'équipe féminine sénior est allée en finale de la coupe des Deux-Sèvres. L'école des jeunes a obtenu le label d'argent.

Pour toutes ces distinctions, Monsieur le Maire convie le conseil municipal à participer à la réception qui se tiendra le 9 juillet prochain à 11 h devant la mairie. En cas de pluie, la réception s'effectuera sous la grange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.